

# L'ÉDUCATION CONSTITUTIONNELLE D'ÉLISABETH II ET SA MISE À L'ÉPREUVE

71

Si l'éducation des princes a fait l'objet de bien des écrits en Europe dès le IX<sup>e</sup> siècle, créant le genre des miroirs aux princes, à savoir des « traités d'éducation destinés aux monarques ou futurs monarques » contenant « des principes moraux »<sup>1</sup>, la jeune Elizabeth a reçu une éducation singulière pour une prétendante au trône. Plus étonnant encore, sa formation a donné lieu à très peu de travaux de recherche, le sujet de l'éducation d'une princesse des temps modernes n'ayant jamais suscité une attention particulière. Les dernières biographies de la Reine décrivent et répètent souvent ce qui est réellement connu, autrement dit très peu de choses. C'est sans doute Alastair Campbell, ancien directeur de la communication et de la stratégie de Tony Blair, qui a le mieux cerné le mystère – ou le vide – autour d'Élisabeth II : « Elle est l'une des personnes dont on parle le plus sur terre, mais nous ne savons pas grand-chose d'elle au-delà de ce que nous voyons<sup>2</sup>. » Il faut cependant tenter de mettre au défi cette assertion, en s'attachant à la formation reçue par la jeune Elizabeth mais surtout à la façon dont elle a pu la mettre en pratique, une fois reine, et par extension tenter d'en tirer une pratique constitutionnelle.

Que signifie ainsi une éducation constitutionnelle dans un pays où la Constitution n'est pas codifiée et où, pour comprendre le fonctionnement

---

1. Valérie Ménès, « Miroirs aux princes », *Revue française d'histoire des idées politiques*, vol. 53, n° 1, 2021, p. 9-21.

2. « From Her Sense of Humour to Sense of Duty, The Queen Is the Most Remarkable Person on Earth », *Daily Telegraph*, 5 avril 2022. (Les citations de textes en langue étrangère sont traduites par l'auteure.)

des institutions politiques, il faut aller en explorer les différentes sources ? Comment également éduquer et aider une jeune fille à appréhender son futur rôle, dont une partie est faite d'illusions, dont elle doit devenir le principal prestidigitateur ? Comment, enfin, en un temps très court – comme ce fut le cas pour Elizabeth, qui devint reine à l'âge de 25 ans – maîtriser tout un savoir, un savoir-faire et un savoir-être qui ne peuvent être réellement enseignés de manière traditionnelle ?

#### UNE ÉDUCATION SINGULIÈRE

72 L'éducation constitutionnelle reçue par Elizabeth avant son accession au trône, en février 1952, relève, de nos jours, d'un temps bien éloigné où la transmission du pouvoir passait avant tout par l'imitation. Une méthode ancienne éprouvée au sein de la famille royale, à savoir l'observation de ses aînés – de son grand-père George V (1910-1936), de sa grand-mère, Mary, reine consort, et de son père, George VI (1936-1952) –, lui permit d'acquérir une grande expérience en côtoyant ses pairs dans l'exercice de leur rôle. De même, l'événement malheureux de l'abdication de son oncle Édouard VIII, en 1936, l'a confrontée, dès son plus âge, aux poids de la responsabilité des monarques lorsqu'ils doivent faire des choix individuels difficilement conciliables avec la fonction.

D'un point de vue strictement formel, Elizabeth a appris à lire avec sa propre mère et fait partie de la dernière génération des monarques britanniques à avoir été éduquée par une gouvernante, Marion Crawford. Cette éducation débuta quand elle avait 6 ans et se poursuivit durant la guerre pour s'assurer qu'elle et sa jeune sœur, Margaret, puissent avoir un niveau convenable de connaissances en mathématiques, histoire, géographie et anglais ; les après-midi étaient réservés aux cours d'équitation, à la natation et à la musique. Une attention particulière fut aussi donnée à l'expression théâtrale et à la littérature (en particulier, les pièces de Shakespeare et la poésie) ainsi qu'au français et à la danse. C'est dans l'ouvrage *The Little Princesses* rédigé par l'ancienne gouvernante – ce qui lui valut d'être bannie par la famille royale – que se trouve une grande partie des informations reprises par les biographes de la Reine sur le programme d'études qu'elle a suivi<sup>3</sup>.

Hormis l'ouvrage de Marion Crawford, seul un article tiré de *The Atlantic* en 1943, signé par Wilson Harris, avait relaté cette éducation

---

3. Marion Crawford, *The Little Princesses*, New York (N. Y.), Harcourt, Brace & Company, 1950.

particulière, pour un public américain avide de ce genre d'informations (Elizabeth avait alors 17 ans)<sup>4</sup>. Il semble que Harris, éditeur du *Spectator* à l'époque, ait rédigé ce papier très déférent en lien avec, voire en y étant encouragé par le Palais de Buckingham. L'article indique que, lorsque Elizabeth avait 13 ans environ, sa mère se mit en quête d'un professeur pour enseigner son rôle constitutionnel à la possible future reine, et que c'est Henry Marten, le directeur d'Eton, la célèbre école pour garçons, qui fut choisi. Deux fois par semaine dans le bureau de Marten avant la guerre, puis à Windsor durant le conflit, Elizabeth fut incitée à examiner les sources de la Constitution. On sait qu'elle étudia, comme son père, son oncle et son grand-père avant elle, les deux célèbres chapitres sur la monarchie tirés de *The English Constitution* de Bagehot, devenu depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'un des manuels d'éducation des monarques britanniques<sup>5</sup>. Il est difficile d'en savoir plus sur le contenu réel de ces leçons qui eurent lieu six ans durant, si ce n'est que Marten proposa des dissertations corrigées à sa jeune élève pendant la guerre<sup>6</sup>. Enfin, c'est au chanoine Crawley de la chapelle Saint-Georges de Windsor qu'il revint la mission d'enseigner la religion anglicane et le rôle de défenseur de la foi à Elizabeth<sup>7</sup> – une foi qu'elle mettra toujours en avant dans sa vie.

73

Cependant, si les deux chapitres de Bagehot serviront à la future reine de fondement stable sur les trois pouvoirs du monarque, encore faut-il rappeler qu'ils étaient délibérément impressionnistes. Pour l'auteur victorien, le monarque a trois droits, celui d'« être consulté », celui d'« encourager », et, enfin, celui de « mettre en garde ». Il ajoutait ces phrases souvent oubliées mais qui sont tout aussi importantes : « Un roi doué d'une grande intelligence et d'une grande sagesse n'en désirerait pas d'autres [pouvoirs]. Il comprendrait que ne pas en avoir d'autres lui permettrait d'user de ceux-là pour de remarquables résultats. »<sup>8</sup> Ces phrases signifient que le souverain peut, grâce à son habileté et à son intelligence, légitimement exercer une influence sur ses ministres. Y parvenir implique un travail assidu et une

4. « The Education of a Queen », *The Atlantic*, décembre 1943 (disponible sur [TheAtlantic.com](http://TheAtlantic.com)).

5. Catherine Marshall, « *The English Constitution* (1867) de Walter Bagehot (1826-1877) : un « miroir aux princes » ou un prince dans le miroir ? », *Revue française d'histoire des idées politiques*, vol. 53, n° 1, 2021, p. 199-224.

6. Clive Irving, *The Last Queen: Elizabeth II's Seventy Year Battle to Save the House of Windsor*, New York (N. Y.), Pegasus Books, 2021, p. 236.

7. Voir, *infra*, Joseph Pini, « Élisabeth II, gouverneure suprême de l'Église d'Angleterre. De l'autorité au témoignage », p. 83-100.

8. *The Collected Works of Walter Bagehot*, éd. Norman St John-Stevan, Londres, The Economist, 1965-1986, t. 5, p. 182.

forte volonté, mais cela sous-entend également que cette influence ne se voit pas, au risque de faire tomber la monarchie au niveau de la politique partisane, alors qu'elle doit à jamais rester neutre.

Ainsi, hormis l'éducation donnée par Marten, Elizabeth n'a pas été formée à son futur rôle de monarque comme son homonyme, Élisabeth I<sup>re</sup>, avait pu l'être au xvi<sup>e</sup> siècle. Dès les années 1950, lord Altrincham, dans un article bien connu pour avoir osé critiquer la jeune reine, précisa que cette dernière avait reçu « une formation très insuffisante » en la matière<sup>9</sup>. Plus récemment, l'historien David Starkey a souligné ce point à plusieurs reprises, expliquant ainsi qu'Élisabeth II n'avait pas fait l'objet d'une « éducation sérieuse ». À l'issue d'une exposition qu'il a organisée en 2003 sur le règne d'Élisabeth I<sup>re</sup>, et pour laquelle la présente reine n'a montré aucun intérêt, il a même déclaré : « Je n'avais pas réalisé qu'elle ne s'intéressait pas du tout à ses prédécesseurs. Son histoire débute avec son arrière-grand-père [Édouard VII (1901-1910)]. C'est tout. C'est vraiment tout<sup>10</sup>. »

Au-delà de cette critique, les remarques de Starkey soulèvent plusieurs questions : l'éducation constitutionnelle d'un monarque doit-elle se faire uniquement par une formation poussée, en particulier lorsqu'il s'agit d'une Constitution non codifiée dont il faut comprendre la continuité historique ? Par ailleurs, si la Reine elle-même semble avoir regretté cette éducation incomplète, elle a bénéficié d'une enfance stable et heureuse lui ayant donné d'autres qualités, telles qu'un caractère résilient et épris de bon sens. Dans son article pour *The Atlantic*, Harris écrivait ainsi qu'« il suffit qu'elle acquière une connaissance concrète de l'histoire et de la pratique constitutionnelle de son pays, et que son caractère développe une force tranquille à laquelle elle peut faire appel en cas de besoin<sup>11</sup> ». C'est sans doute sur cette éducation-là, plus pragmatique, qu'il faut se pencher pour comprendre comment Élisabeth II s'est moulée dans le rôle constitutionnel de son grand-père.

## MISE EN PRATIQUE

Depuis la publication de *The English Constitution*, Élisabeth II est celle qui est parvenue le mieux à incarner le monarque bagehotien, à savoir un monarque parlementaire au-dessus des partis, symbole de l'unité de

9. « The Monarchy Today », *National and English Review*, vol. 149, n° 894, 1957, p. 63.

10. Cité par Aida Edemariam, « The Queen and I », *Guardian*, 22 décembre 2007.

11. « The Education of a Queen », art. cité.

la nation, défenseur de la foi et modèle de moralité. Cette incarnation ne s'est pas faite par hasard. La jeune Elizabeth était très attachée à son père et, une fois devenue reine, elle a souvent suivi à la lettre le rôle qu'il avait fixé à la monarchie britannique. Dans sa biographie de George VI, John Wheeler-Bennett écrit qu'« à tous les principes de Bagehot sur la monarchie – sa dignité indispensable, sa valeur sociale et sa moralité capitale – le prince Albert [futur George VI] se consacra avec une rectitude solennelle et une moralité probe<sup>12</sup> ». Élisabeth II fut forgée sur le même modèle, qui était également celui de George V, lui-même façonné par l'ouvrage de Bagehot<sup>13</sup>. Il faut sans doute ici rappeler que l'auteur victorien ne souhaitait pas nécessairement défendre la monarchie comme le meilleur des régimes; au contraire, à ses yeux, « personne, de fait, ne peut éprouver d'enthousiasme pour la monarchie dans l'abstrait<sup>14</sup> ». Mais *The English Constitution* est bien devenu, à son insu, une forme de miroir aux princes des temps modernes. Tous les monarques depuis George V ont eu à en apprendre les pages. C'est pourquoi la présente reine se réfère si souvent à ces deux figures tutélaires et, n'en déplaise à Starkey, se retrouve avant tout dans l'histoire des monarques du xx<sup>e</sup> siècle.

75

Dès lors, la jeune Elizabeth a été préparée à son rôle par l'observation, l'imitation et le témoignage de ses aînés. Au-delà de la participation à tous les événements royaux dès son plus jeune âge, elle fut incitée, en 1940, soit à l'âge de 14 ans, à participer à sa première diffusion radio-phonique, dans le cadre de l'émission de la BBC « Children's Hour », pour adresser un message de soutien à tous les enfants évacués pendant la Seconde Guerre mondiale. À partir de 1943, elle remplit ses premiers devoirs seule auprès du bataillon de chars des *Grenadier Guards*, avant de rejoindre, en 1945, la branche féminine de l'armée britannique (Auxiliary Territorial Service). C'est aussi à cette époque qu'elle a été élevée au rang de conseillère d'État et qu'elle a commencé à être intégrée aux engagements royaux. Ainsi, son éducation formelle a été largement complétée par une éducation politique pratique, au plus proche de son terrain d'action, celui de son peuple.

Malgré cela, l'éducation constitutionnelle de la Reine l'a mise en difficulté dès le départ, coïncée qu'elle était dans le carcan imaginé par

12. *King George VI: His Life and Reign*, Londres, Macmillan, 1958, p. 131-132.

13. On sait maintenant que George V eut un rôle constitutionnel bien plus important qu'on ne le pensait à l'époque, en particulier dans la formation du gouvernement national de 1931, faisant pression sur Ramsay MacDonald pour en tenir les rênes. Cf. Vernon Bogdanor, *The Monarchy and the Constitution*, Oxford, Clarendon Press, 1995, p. 104-112.

14. *The Collected Works of Walter Bagehot, op. cit.*, p. 427.

Bagehot. Elle a dû se conformer à un modèle usité tel qu'interprété par son père et son grand-père tout en acceptant de faire évoluer son rôle dans un pays en proie à de grands changements après la Seconde Guerre mondiale. Le livre de Robert Hardman *Our Queen*, publié en vue du jubilé de diamant de la souveraine, en 2012, offre ainsi un regard nouveau sur l'évolution constitutionnelle d'Élisabeth II en indiquant qu'au moment des 40 ans de son accession au trône, en 1992, il devint impérieux de formaliser les changements qui s'étaient opérés dans sa fonction depuis les années 1960 pour répondre aux critiques dont elle avait fait l'objet (en particulier celle d'être déconnectée de la vie de ses sujets)<sup>15</sup>. C'est Anthony Jay – auteur, par ailleurs, de la facétieuse série télévisée des années 1980 *Yes Prime Minister* – qui parvint alors à définir ce nouveau rôle dans un ouvrage, *Elizabeth R: The Role of the Monarchy Today*. Sans que beaucoup de commentateurs l'aient noté, ce dernier est rapidement devenu un complément de *The English Constitution* pour définir le rôle du monarque constitutionnel britannique.

Selon Bagehot, la monarchie faisait, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, partie des « organes de dignité » (avec la Chambre des lords), tandis que la Chambre des communes et le Cabinet étaient les « organes d'efficacité » de la Constitution, instaurant une nouvelle séparation des pouvoirs, immédiatement lisible. Dans la réalité des faits, comme les archives de la reine Victoria l'ont depuis montré, la monarchie occupait les deux rôles, le souverain ayant une latitude bien plus grande dans l'usage de ses prérogatives royales que Bagehot ne l'avait sous-entendu. De nos jours, en revanche, si Élisabeth II a bien un rôle strictement institutionnel (chef d'État, chef des armées, chef de l'Église d'Angleterre, chef de l'appareil judiciaire et chef du Commonwealth), ses pouvoirs sont exercés par le Premier ministre en son nom<sup>16</sup>. La Reine agit sur le conseil de ce dernier et de ses ministres pour ce qui relève de ses devoirs constitutionnels, tels que convoquer, proroger ou dissoudre le Parlement, nommer son Premier ministre, les juges et les évêques de l'Église d'Angleterre, entretenir des relations diplomatiques avec les pays étrangers, commander les forces armées, créer de nouveaux pairs et décider de faire la guerre ou la paix. Il lui reste des prérogatives résiduelles (elle peut, en particulier, donner son avis au Premier ministre au moment des rencontres hebdomadaires et, par ses choix, pratiquer une forme de lobbying discret), qui doivent cependant toujours être

15. *Our Queen* (2011), Londres, Arrow Books, 2012, p. 15-17.

16. Voir, *supra*, Philip Norton, « Élisabeth II, monarque constitutionnel », p. 29-38.

exercées avec la plus grande prudence, pour éviter de compromettre sa neutralité politique. Par exemple, Élisabeth II n'a pas eu d'autre choix que d'accepter l'interruption des travaux du Parlement qui lui fut imposée fin août 2019 par Boris Johnson, alors que la Cour suprême a jugé ensuite que cette interruption était illégale et l'a même annulée. Cette décision inédite a mis la Reine dans l'improbable situation de se voir rappelée à l'ordre, à travers son gouvernement, par des juges nommés en son nom et au sujet d'une décision contre laquelle elle ne pouvait s'élever sans manquer à son devoir de neutralité.

De fait, si Bagehot avait bien perçu toute une partie du rôle formel du monarque, il n'avait sciemment pas tenté de décrire en détail le reste de ses fonctions, qui devaient s'exercer avec bon sens. Pourtant, c'est bien ces dernières qui ont pris une place bien plus grande depuis les années 1960. Pour Jay, il fallait qu'elles soient explicitement formulées. Il décida d'ajouter au rôle de chef de l'État celui de chef de la nation et entreprit, pour ce faire, de décrire quatorze fonctions du monarque dans l'exercice de ses devoirs, permettant ainsi de comprendre l'évolution de la présente reine. Jay les qualifia ainsi : « arbitre constitutionnel en cas de crise », « gage de stabilité en raison de sa longévité », « organe de continuité politique », « source d'expérience », « source d'unité nationale », « gage d'une succession aisée à comprendre », « visage intelligible de la famille royale », « acteur reconnaissant des actes de valeur/bravoure nationaux », « source d'allégeance identifiable pour les armées », « symbole formel de moralité », « exemple de comportement à suivre », « gardien et mémoire du passé », « figure tutélaire pour l'avenir » et « source de l'union entre la nation et l'État »<sup>17</sup>. Il s'agissait de mettre en avant le « comportement » et les « valeurs » incarnés par le monarque (et, par extension, sa famille proche) qui encourageraient « le respect, la loyauté et la fierté du peuple » à l'égard de leur souverain et de l'institution. Comme si cette liste n'était pas suffisante, Jay la doubla de celle des qualités attendues pour assumer ces fonctions : « l'impartialité en politique », « la droiture financière », « la frugalité visible », « la rectitude morale », « la sensibilité émotionnelle », « le service assidu », « la prévention des controverses », « la recherche d'une vie familiale vertueuse », « la soumission au droit », « la politesse » et « l'affabilité »<sup>18</sup>. Ce « code de vertu » est une feuille de route pour les futurs occupants de la fonction. Il faut pourtant noter que l'ouvrage en question a été publié lors de la fameuse *annus horribilis* de

17. Elizabeth R. *The Role of the Monarchy Today*, Londres, BBC Books, 1992, p. 220-225.

18. *Ibid.*, p. 229-234.

la Reine, qui vit à la fin de cette année 1992 trois de ses quatre enfants se séparer ou divorcer dans des conditions compliquées et le château de Windsor incendié, l'amenant à régler certaines réparations avec ses propres deniers, à ouvrir le palais de Buckingham aux visites pour financer le reste des travaux et à accepter de payer des impôts.

Pour Hardman, ce nouveau versant du rôle du souverain a pris autant d'importance voire davantage que celui de chef de l'État. Le site internet officiel de la famille royale, par exemple, met bien en avant cette distinction entre chef de l'État et chef de la nation pour souligner avant tout la relation personnelle entre le monarque et son peuple. L'ouvrage de Jay répond à une question simple, et très caractéristique des années 1990, sur la valeur des personnes et des choses : à quoi sert la monarchie en tant qu'institution ? Sa conclusion est la suivante : « ce n'est pas ce que vous faites » qui compte « mais ce que vous êtes »<sup>19</sup>.

78

#### MISE À L'ÉPREUVE

Tout le problème pour Élisabeth II est que se conformer à un tel code de vertu relève d'une véritable gageure. En outre, si depuis son couronnement en juin 1953 les mœurs ont beaucoup changé, il en est de même des principes d'éducation, qui se font plus favorables au bien-être des personnes et moins aux désuètes règles morales ou religieuses. Il suffit de comparer le traitement de la princesse Margaret voulant épouser le capitaine Peter Townsend divorcé dans les années 1950 et celui du prince Harry épousant une roturière divorcée en 2018. Dans le premier cas, Margaret décida de rentrer dans le rang (elle aurait pu épouser Townsend mais aurait perdu son rôle et ses privilèges royaux) tandis que, dans le second cas, Harry a pu épouser Meghan Markle, habillée de blanc, donnant lieu à une cérémonie inattendue au sein de la famille royale. Deux mondes séparent ces événements et, pourtant, la Reine a bien fait ce grand écart-là sans que la monarchie vacille pour autant.

Il ne faut pas s'y tromper, tout au long de son règne, sous couvert d'évolution sans révolution, Élisabeth a souvent dû rapidement s'adapter à des situations nouvelles vis-à-vis desquelles elle n'avait pas été préparée par ses pairs et pour lesquelles l'ouvrage de Bagehot ne proposait rien. Ayant également vu ses prérogatives royales considérablement réduites au fil des années, son rôle de chef de l'État et de défenseur de la foi s'est avant tout mué en un rôle de chef de la nation, difficile à honorer car

---

19. *Id.*

induisant de donner l'exemple à chaque instant aux côtés d'une famille royale qui serait elle-même parfaitement vertueuse – ce qui est loin d'être le cas. C'est d'abord en ce sens que sa formation constitutionnelle a été bouleversée par les crises que la monarchie a pu vivre pendant soixante-dix ans, l'obligeant sans cesse à reprendre l'écheveau d'une éducation en perpétuelle évolution, à jamais soumise aux aléas de l'histoire de son pays mais surtout de sa propre famille.

Élisabeth II a traversé bien des crises personnelles durant son règne qui ont généralement eu plus d'impact sur la monarchie que les décisions politiques qui ont touché directement l'institution. Pour ne donner qu'un exemple récent, le fait que la Barbade ait décidé de s'affranchir de la monarchie britannique pour devenir une république en novembre 2021 n'a pas abîmé l'institution autant que les accusations de racisme portées à l'encontre d'un membre de la famille royale dans l'entretien accordé par le prince Harry et son épouse à Oprah Winfrey en mars de la même année. Il suffit également de remonter aux premières critiques sur l'accent trop aristocratique de la Reine dans les années 1950, sur sa déconnexion avec la réalité en 1969, à la suite de la sortie du documentaire *Royal Family* (aujourd'hui impossible à trouver car trop compromettant), ou sur le coût et l'utilité de la monarchie depuis son couronnement, pour se rendre compte que ce qui relève de sa personnalité et de sa vie privée est habituellement ce qui touche le plus son peuple. En tant que chef de la nation, sa vie de famille est disséquée dans la presse, des ouvrages, des documentaires, des films et des séries<sup>20</sup>, au point que les multiples divorces et séparations qui ont entaché la famille royale au cours de la décennie 1990, ainsi que l'épisode tragique de la mort de la princesse Diana, en 1997, sont devenus une saga nationale dont il a été impossible pour Élisabeth II d'ignorer la force dans l'imaginaire populaire, la contraignant souvent à changer, tout en faisant progresser l'institution. La célèbre maxime « Ne jamais se plaindre, ne jamais s'expliquer » a été l'une des règles de son règne mais n'a pas empêché l'acceptation de petits actes révolutionnaires comme la réduction progressive des prérogatives royales au profit du Premier ministre, le paiement de ses impôts, le remboursement au gouvernement de toutes les dépenses engagées sur la liste civile pour les membres de la famille royale autrement que pour la Reine, son mari et la reine mère, puis le remplacement de la liste civile par le *Sovereign Grant* en 2012<sup>21</sup>, ou la modification de la succession au

20. Voir, *infra*, Sandra Laugier, « *The Crown*, série méta-télévisée », p. 123-135.

21. Voir, *infra*, Ramu de Bellescize, « L'argent de la Reine », p. 111-121.

trône pour mettre fin au principe de primogéniture et à l'interdiction faite au prétendant d'épouser un ou une catholique en 2013.

80 Le tout début des années 2020 n'a pas davantage épargné l'institution et la Reine elle-même, les deux étant irrémédiablement liées : le départ du prince Harry et de sa famille pour les États-Unis accusant le Palais de manque de compassion ; la mise en cause du prince Andrew pour agressions sexuelles d'une mineure perpétrées dans les années 2000, à la suite de laquelle il a dû trouver un accord financier afin d'éviter un procès ; les soupçons de versement de dons à la fondation du prince Charles en échange de titres honorifiques, voire pour appuyer la demande de naturalisation d'un homme d'affaires saoudien en 2022 ; la critique des racines esclavagistes de la monarchie au moment du voyage du prince William et de son épouse dans les Caraïbes en mars de la même année, remettant en question le maintien de la monarchie britannique dans certaines de ces îles. Tous ces événements viennent rappeler qu'il est bien difficile de préserver les qualités énoncées par Jay telles que « la prévention des controverses » et « la recherche d'une vie familiale vertueuse ».

Pourtant, la Reine semble s'être forgée à travers ces mises à l'épreuve. Dans son discours au Parlement à l'occasion des cinquante ans de son règne, en avril 2002, elle avait ainsi noté : « Seul le passage du temps peut séparer l'éphémère du durable. Et ce qui perdure, ce sont les caractéristiques qui marquent notre identité en tant que nation et les valeurs intemporelles qui nous guident<sup>22</sup>. » À la suivre dans un tel raisonnement, la monarchie a bien perduré et a su s'adapter, mais à quel prix ? Et il reste enfin à savoir quelles conclusions peuvent être tirées, en cette année de son jubilé de platine, de l'exemple qu'elle lègue à ses héritiers.

#### UN MODÈLE D'ÉDUCATION POUR LES FUTURS MONARQUES ?

Assurément, Élisabeth II, dont le règne est maintenant le plus long de tous parmi les monarques britanniques, a dédié sa vie à son peuple. C'est sans doute l'aspect le plus important de ce règne : qu'elle ait su rester fidèle à son éducation et remplir son devoir envers et contre tout. Il faut s'interroger cependant sur les contraintes personnelles d'une telle vie. Le rôle de chef de la nation s'est en quelque sorte établi au mépris de la vie personnelle de la Reine. Qui peut réellement lui succéder sans

22. « Her Majesty's Reply: Volume 634 », Hansard.Parliament.uk, 30 avril 2002.

commettre un grand nombre de faux pas susceptibles de provoquer de graves crises constitutionnelles ?

James Pope-Hennessy, biographe de Mary, reine consort, avait donné, dans une note qui n'aurait jamais dû être dévoilée, son opinion sur Élisabeth II. Alors qu'il rencontrait la souveraine pour la première fois dans les années 1960, il écrit pour ses archives : « Cette reine ne peut en aucun cas être considérée comme un personnage historique. [...] Elle a l'air un peu usé, avec des rides du nez à la bouche, et pourrait facilement susciter la compassion s'il n'y avait pas un élément difficile à définir – la suffisance serait un mot trop grossier et peu aimable, c'est plutôt qu'elle ne se sent évidemment pas inadaptée à son rôle. Elle n'est pas timide, mais elle vit manifestement dans une grande tension, et ne dégage pas une impression de bonheur<sup>23</sup>. » Ces mots, comme ceux de Starkey sur son manque d'intérêt pour son passé, résonnent pour rappeler que cette reine n'est qu'une femme ordinaire placée dans une position extraordinaire mais qui, personne ne peut le nier désormais, est parvenue à s'y élever.

81

Et pourtant, tout son rôle, de celui qui lui fut enseigné formellement à sa mise en pratique puis à l'épreuve, n'est qu'une illusion dont elle a dû tenter de retenir la magie. Bagehot l'avait bien rappelé concernant la monarchie : « C'est par le mystère que ce charme existe. On ne fait pas de la magie en plein jour<sup>24</sup>. » Peut-être que la leçon à retenir est qu'il faut moins de transparence dans la vie privée du monarque et de sa famille. Contrairement à ses héritiers, la Reine fut protégée dans sa jeunesse. L'article de *The Atlantic* de 1943 expliquait ainsi : « Le fait que l'on en sache relativement peu sur la princesse jusqu'à présent est un motif de satisfaction plutôt que de regret, car cela signifie que son enfance a été sagement préservée et protégée, et que l'on a laissé sa personnalité se développer comme elle l'entendait, sans la moindre conscience de son statut<sup>25</sup>. »

Au-delà des arguments politiques traditionnellement présentés par les partisans de l'abolition de la monarchie, une raison sans doute plus convaincante pourrait être donnée : protéger un futur monarque d'une forme de souffrance émotionnelle. L'endurance et l'abnégation dont Élisabeth II a dû faire preuve depuis son plus jeune âge font d'elle une femme dont on pourrait dire qu'elle a été résistante et loyale à la Couronne

23. *The Quest for Queen Mary*, éd. Hugo Vickers, Londres, Zuleika-Hodder & Stoughton, 2018, p. 202-203.

24. *The Collected Works of Walter Bagehot*, op. cit., p. 243.

25. Wilson Harris, « The Education of a Queen », art. cité.

au point d'y avoir laissé une part d'elle-même. Elle n'avait pas menti dans son message du 21 avril 1947, jour de son vingt-et-unième anniversaire, jurant de consacrer sa vie au service de son peuple. Cependant, le sacrifice personnel et familial que l'accession au trône sous-entend pose question. Tout autre monarque aura du mal à se conformer autant qu'elle au rôle qui lui sera imparti, et l'avenir de la monarchie britannique en sera sans aucun doute compromis si le rôle de chef de la nation ne devient pas moins exigeant émotionnellement. Il est assez difficile d'imaginer le Royaume-Uni sans monarchie mais, lorsque la seconde période élisabéthaine prendra fin, le temps sera peut-être mûr pour qu'écluse une monarchie allégée au sein du royaume, où incarner la nation ne se fera plus au mépris de la vie personnelle du monarque.

82

---

#### R É S U M É

---

*Peu de travaux ont été consacrés à l'éducation constitutionnelle d'Élisabeth II. Il s'agit ainsi, dans cet article, de comprendre de quelle manière la Reine a été formée à son rôle dans un pays où la Constitution n'est pas codifiée et où l'apprentissage du pouvoir se fait de façon concrète. C'est en étudiant son éducation traditionnelle, la manière dont elle l'a appliquée et comment aussi elle l'a mise à l'épreuve au cours de soixante-dix ans de règne que se dessinent les traits de cette formation sans précédent d'un chef de l'État qui est avant tout chef de la nation. En contrepoint, le règne d'Élisabeth II constitue un exemple incontournable pour l'éducation des futurs monarques, qui, toutefois, mérite à son tour d'évoluer.*